

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/07/2020

Election des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs (communes de 1 000 habitants et plus)

L'an deux mille vingt, le 10 juillet, le conseil municipal s'est réuni à PUGNAC sous la présidence de Monsieur Jean ROUX

Présents : : MM ROUX Jean, DUMONT Michel, COUPAUD Cathy, LANNES Jean-Louis, DUPIELLET Françoise , FUSEAU Michaël, DUPERRIN Marc, GARD Daniel, , DOUCET Corine, MAGNOL Pierre, MARTIN Claude, VERSAUD Patrick,

Excusés : HERR Séverine qui donne pouvoir à Michael FUSEAU,
CHAZOT Nicolas qui donne pouvoir à DOUCET Corine,
MOREAU Nathalie Qui donne pouvoir à DUPIELLET Françoise
Nahid GARDERON qui donne pouvoir M. ROUX
Carine TRILLES qui donne pouvoir à M. LANNES
ROUSSEAU Michèle
Christian COVIAUX

M. DUMONT Michel... a été désigné comme secrétaire de séance.

S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

2020/73 Election des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2/07/2020 fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués et de suppléant pour la commune de PUGNAC

Vu les articles L.283 à 293 du code électoral ;

Vu les articles R. 137 et suivants du code électoral ;

Considérant que les délégués sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant que les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Considérant qu'il y a lieu de composer un bureau électoral présidé par le maire. Il comprend en outre :

- les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin,
- les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le bureau est ainsi composé comme suit :

M Jean ROUX.... Maire, ;

MM DUPERRIN Marc, LANNES Jean-Louis (les plus âgés)
M MAGNOL Pierre, DOUCET Corine (les plus jeunes) .. conseillers municipaux,

.....

Une liste de candidat a été déposée avant l'ouverture du scrutin.

Sont candidats :

- Liste présentée par **Jean ROUX PUGNAC UNE AMBITION A PARTAGER.**

TITULAIRES

Jean ROUX

Catherine COUPAUD

Michael FUSEAU

Françoise DUPIELLET

Michel DUMONT

SUPPLEANTS

Michèle ROUSSEAU,

Daniel GARD

Séverine HERR

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, il est procédé au dépouillement du vote sous le contrôle du bureau électoral. Les résultats sont proclamés.

Sont élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :

- Liste présentée par Jean ROUX

PRESENTS N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE :

VOTANTS : 17

NULS :

BLANCS : 1

EXPRIMES : 16

16 suffrages obtenus

soit 5..mandats de délégués et 3. mandats de suppléants

Sont élus délégués

Jean ROUX

Catherine COUPAUD

Michael FUSEAU

Françoise DUPIELLET

Sont élus délégués suppléants :

Michèle ROUSSEAU,

Daniel GARD

Séverine HERR

2020/74 ACHAT TONDEUSE ISEKI

M LANNES informe le conseil que la tondeuse de la commune est en attente de réparation depuis janvier 2020 et fait part de la proposition de Mme DUPIELLET Françoise de céder à la commune une tondeuse ISEKI – Moteur HONDA GXV160 pour la somme de 800 € (sans TVA).

Mme DUPIELLET ne prend pas part au débat, ni au vote

Après un large débat, le conseil municipal émet un avis favorable à cet achat de tondeuse et charge le maire de faire le nécessaire pour cette transaction.

POUR 16

M LANNES présente enfin un devis d' HORAUD Motoculture pour la réparation de la tondeuse ISEKI pour la somme de 586.44 €. Le conseil émet un avis favorable à cette réparation et charge M LANNES de faire le nécessaire

POUR 17

2020/75 REFERENT OFFICE DE TOURISME

Après délibération, le conseil municipal désigne Mme ROUSSEAU Michèle 327 Chemin de Pradier 33710 PUGNAC – 06-82-82-12-92 – rousseau@alienor.fr

Pour siéger au sein du Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme du Grand Cubzaguais.

POUR 17

2020/76 -Délibération de désignation des représentants siégeant auprès de l'Assemblée Générale de L'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017 ;

Vu le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;

Vu la délibération du conseil municipal N° 2017/12 en date du 6/02/2017. approuvant l'adhésion de la commune/ EPCI à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »,

Considérant que le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la commune / EPCI, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De désigner le titulaire et son suppléant pour siéger à l'assemblée générale de Gironde Ressources :

- Mme HERR Severine, conseillère municipale, en qualité de titulaire, 367 Route de ST VIVIEN - 33710 PUGNAC – severine.herr.33@gmail.com tél 06 24 88 19 31

- Mme DOUCET Corine, conseillère municipale, en qualité de suppléant(e)
447 Rue de Cassillac – 33710 PUGNAC – doucet.christophe@neuf.fr tél 06 19 10 89 34

- D'autoriser Mme/M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

POUR 17

CONTRE

ABSTENTION

M LANNES indique que suite à leur demande, la gendarmerie a présenté à PUGNAC leur bilan de 2019 en présence du commandant de la gendarmerie de BLAYE, Jérémy KESPITE et du Major POUZEAUD de Bourg

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.